

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

## ***Demande d'autorisation relative au raccordement des parcs éoliens de l'appel d'offres A/O 2023-01 au réseau de transport d'Hydro-Québec (Dossier R-4340-2026)***

### **Objet de la demande**

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) a déposé, le 27 mai 2026, une demande afin d'obtenir l'autorisation requise de la Régie de l'énergie (la Régie) pour la construction des actifs requis pour l'intégration de huit parcs éoliens au réseau de transport, totalisant une production de 1 550 MW (le Projet).

Le coût total du Projet s'élève à 770,3 M\$ et s'inscrit dans les catégories d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle » et « Maintien des actifs ». Il a comme principal objectif de répondre à la demande de raccordement des huit parcs éoliens formulée par Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité. Cette demande fait suite à l'appel d'offres d'achat d'électricité conformément au Décret no 285-2023. Les mises en service du Projet sont prévues pour les mois de décembre 2027, décembre 2028, décembre 2029.

La demande est soumise en vertu des articles 31(1) (5°) et 73 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la **Loi**) et des articles 1, 2 et 3 du Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie.

### **Procédure d'examen de la demande**

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Conformément à l'article 21 du Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (le **Règlement**), les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires écrits à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **7 octobre 2026 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires, au plus tard le **13 octobre 2026 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou qui les appuie.

La Demande, les documents afférents, la Loi et le Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie et le Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca).

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

### **La Secrétaire**

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)